

PLAN DE PASSATION DE MARCHÉS

Information sur le Projet :

Emprunteur/Bénéficiaire	République Togolaise
Ministère Responsable	Ministère de la Planification du Développement,
Nom du Projet	Statistiques pour une société informée par des données Togo/Data for a Fact-Based Society
Identification	P166135

Agence d'exécution du Projet : INSEED (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques)

Date du plan de passation des marchés : **Octobre 2018**

Période couverte par ce plan de passation des marchés : **Octobre 2018 à Octobre 2019**

Date d'approbation par la Banque du plan de passation de marchés : [A indiquer]

Date de publication de l'Avis Général de Passation des Marchés : NA

Evaluation de risque par P-RAMS (Procurement Risk Assessment and Management System) : Elevé

Préambule

Conformément au paragraphe 5.9 du "Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)" (Juillet 2016) ("Règlement de Passation des Marchés"), révisé en Novembre 2017, le Système électronique de la Banque de suivi systématique des transactions de marchés publics (STEP) sera utilisé pour préparer, valider et actualiser les plans de passation des marchés et effectuer toutes les transactions liées à la passation des marchés du projet.

Ce texte ainsi que les tableaux du plan de passation des marchés présents dans STEP constituent le plan de passation des marchés du projet. Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les activités de passation de marchés du plan de passation de marchés. Les autres éléments du plan de passation des marchés tels que requis au paragraphe 4.4 du Règlement de passation des marchés sont énoncés dans STEP.

Les Dossiers types de passation des marchés publics de la Banque devront être utilisés pour tous les contrats soumis à la concurrence internationale, ainsi que pour tous les autres contrats soumis à cette obligation telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés de STEP.

Procédures nationales de passation des marchés : En accord avec le paragraphe 5.3 du Règlement de passation des marchés, dans le cas où la procédure de passation des marchés se fera au niveau national (telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés inclus dans STEP), les procédures nationales de passation des marchés du pays considéré pourront être utilisées.

Si l'Emprunteur utilise ses propres procédures d'appel d'offres national ouvert telles qu'énoncées dans la loi No. 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux Marchés Publics et Délégation de Service Public, le Décret N° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public, et les textes d'application y afférents, ces arrangements sont soumis aux dispositions du paragraphe 5.4 du Règlement de passation des marchés et aux conditions suivantes :

- *Le dossier d'appel d'offres/à propositions oblige le Soumissionnaire/les proposants présentant une Offre/Proposition à déposer un agrément signé, qui sera joint à tout contrat éventuel, pour confirmer qu'il applique et respecte les Directives de la Banque pour la lutte contre la corruption, y compris sans limitation, le droit de la Banque de sanctionner et les droits de la Banque pour l'inspection e l'audit ;*
- *Le droit de la Banque d'examiner le dossier et les activités de passation des marchés.*

Lorsque l'Emprunteur utilise d'autres procédures que l'appel d'offres national ouvert, ces procédures devront être en accord avec les dispositions du paragraphe 5.5 du Règlement de passation des marchés.

Crédit-bail tel que spécifié au paragraphe 5.10 du Règlement de Passation des marchés : Le crédit-bail peut être utilisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés.
« Sans objet »

Achat de biens d'occasion tel que spécifié au paragraphe 5.11 du Règlement de Passation des Marchés est autorisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés.
« Sans objet »

Préférence nationale telle que spécifiée au paragraphe 5.51 du Règlement de Passation des Marchés (**Fournitures et Travaux**).

Fournitures : *ne s'applique pas pour les contrats indiqués dans les tableaux du Plan de passation des marchés*

Travaux *ne s'applique pas pour les contrats indiqués dans les tableaux du Plan de passation des marchés*

L'Assistance directe à la mise en œuvre (sigle HEIS en anglais) tel que précisée aux paragraphes 3.10 et 3.11 du Règlement de Passation des marchés ne s'applique pas.

Autres informations pertinentes sur la passation des marchés : Néant

I. TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES AUTRES QUE LES SERVICES DE CONSULTANTS

- 1. Dispositions relatives aux seuils de revue préalable :** Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l'Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), en date de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017.

Catégories de marchés		Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)		>= 5	
Biens, Système d'Information et de Services autres que les Services intellectuels		>= 1,5	
Contrats à passer par entente directe	Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)	>= 5	Les justifications de l'entente directe devront être jointes et approuvées avec PPM
	Biens, Système d'Information et de Services autres que les Services intellectuels	>= 1,5	

- 2. Seuils pour les méthodes de passation des marchés :** Les seuils de passation des marchés se présentent comme suit au vu des conditions du marché :

TRAVAUX (US\$ équivalent)			FOURNITURES ET SERVICES AUTRE QUE LES SERVICES DE CONSULTANTS (US\$ équivalent)		
AOI	AON	DC	AOI	AON	DC
≥5.000.000	<5.000.000	< 200.000	≥500.000	<500.000	< 100.000

- 3. Dispositions spéciales sur les marchés :** Concernant les acquisitions de véhicules et de carburant, en fonction des circonstances et des besoins spécifiques du pays, le seuil pour la consultation de fournisseurs pourrait être porté à la contre-valeur d'USD 500,000 (en prenant soin de consulter tous les principaux concessionnaires de marque ou distributeurs de produits pétroliers).

Liste de Marchés de Travaux, Fournitures, et Services autres que Consultant

Réf. No.	DESCRIPTION	Montant Estimatif en US\$	Type d'Examen par la Banque	Méthode/Modalité de passation des marchés	Approche de marchés	Date de lancement de la procédure	Commentaire /Fin de prestations

II. SÉLECTION DES CONSULTANTS

- 1. Dispositions relatives aux seuils de revue préalable des marchés :** Décisions de sélection sujette à la revue préalable de la Banque comme indiqué dans Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l'Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), en date de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017.

Méthode de sélection/Catégories de marchés	Seuils de revue a priori Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Méthode compétitive/Firmes de consultants	≥ 0.5	
Entente directe/firmes de consultants	≥ 0.5	Les justifications pour l'entente directe devront être jointes et approuvées avec le PPM

Entente directe/Consultants individuel	>= 0.2	
Méthode Compétitive (Comparaison de CVs)/Consultants individuels	>= 0.2	

2. **Liste restreinte composée entièrement de firmes nationales:** La liste restreinte de consultants pour les prestations d'études d'ingénierie, de contrôle et de surveillance estimées à moins de 300,000 US\$ par contrat, et pour tout autre type de prestations, estimées à moins de 100 000 US\$ par contrat, peut comporter entièrement de consultants nationaux en conformité avec les dispositions des Règlements de Passation des marchés., et l'Emprunteur ne procède pas à une publication dans UNDB
3. **Autre arrangement spécial de Sélection de consultants :** Le seuil pour l'utilisation de la méthode de sélection de consultant fondée sur les qualifications des consultants est déterminé au cas par cas en tenant compte de la nature et de la complexité de la mission ; cependant, ce seuil ne devrait pas dépasser la contre-valeur de USD 300,000 sauf dans des cas exceptionnels telles des situations d'urgence en conformité au Règlement de Passation des marchés

II- Liste de Marchés de Services de Consultants

Réf. No.	DESCRIPTION DES MISSIONS	Montant Estimatif en US\$	Type d'Examen par la Banque	Méthode de passation des marchés	Approche de Marché	Date de lancement de la procédure	Commentaire/Fin des prestations

Lexique des Sigles et Abréviations

ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
A posteriori	Revue a posteriori
A Priori	Revue a priori
CI	Consultant Individuel

DC	Demande de Cotations
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
ED	Sélection Directe ou Entente Directe
PPM	Plan de Passation des Marchés
SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SMC	Sélection au Moindre Coût
SQC	Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants

